



FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT FLI/FLS

LES TYPES D'ENTREPRISES ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

1.0 TYPES D'ENTREPRISES EXCLUES :

- 1.1 Les entreprises à caractère sexuel, religieux, politique ou toute autre entreprise dont les activités principales ou parallèles portent à controverse et auxquelles il serait déraisonnable d'associer le nom du Centre local de développement. **Par exemple** : agences de rencontres, jeux de guerre, tarot, numérologie, astrologie, cours de croissance personnelle, boutiques de prêts sur gage, ésotérisme, etc.
- 1.2 Les entreprises à **caractère spéculatif**.
- 1.3 Les franchises, les bannières, les licences ou toutes autres entreprises ayant une apparence de dépendance. Cependant, sont admissibles les projets d'expansion démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- 1.4 Les entreprises dont les revenus proviennent de **commissions sur les ventes**.
- 1.5 Les entreprises agissant à titre de **sous-traitant exclusif** pour une seule entreprise ou non conforme à la définition de travail autonome du ministère du Revenu du Québec.
- 1.6 Les entreprises faisant l'objet **exclusivement d'une consolidation financière**.
- 1.7 Les personnes désirant créer leur entreprise ou leur travail autonome en exerçant une **profession régie par un ordre professionnel** (référence : liste des 45 ordres professionnels au Québec régis par l'Office des professions) ne sont pas admissibles aux Fonds. Cependant, sont admissibles les projets d'expansion démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- 1.8 Les projets de recherche et développement des entreprises en démarrage. Par contre, sont admissibles les projets d'expansion démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- 1.9 Les **entreprises saisonnières** ne démontrant pas la capacité de générer des revenus suffisants pour subvenir aux besoins financiers du ou des participants tout au long de l'année.

- 1.10 Les entreprises d'un secteur d'activité à forte concurrence et/ou à faible marge bénéficiaire ou contingentée peuvent aussi faire partie des types d'entreprises exclues (**voir explication au point 2**).
- 1.11 Les entreprises de l'économie sociale et les OBNL, car si elles sont structurantes et socialement rentables, elles ne le sont pas nécessairement économiquement. Pour être admissibles aux FLI/FLS, les entreprises doivent être économiquement rentables.

2.0 SECTEURS D'ACTIVITÉS EXCLUS

Compte tenu de la situation hautement concurrentielle et de la concurrence déloyale à laquelle pourraient contribuer les FLI/FLS en participant à la création d'entreprises oeuvrant dans des domaines fortement compétitifs et/ou à faible marge bénéficiaire, le CLD a dû émettre certaines restrictions quant à l'admissibilité des projets. Ainsi, les projets n'ayant aucune spécialisation faisant partie de secteurs exclus par les FLI/FLS seront automatiquement exclus. De plus, tous les projets doivent être en respect des politiques gouvernementales en vigueur (municipales, provinciales et fédérales). En fonction des besoins du marché du travail local, cette liste est sujette à changement.

Les secteurs suivants sont exclus **des FLI/FLS** en raison de la saturation dans ces domaines d'activité sur le **territoire de La Vallée du Richelieu**.

- Agences de placement, de voyages; cependant, sont admissibles les projets d'expansion ou modernisation démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- Auteur, compositeur, scénariste et musicien, maison d'édition, gestion artistique et imprésarios;
- Commerce de détail : friperie, stations-service, club vidéo et les services de cantine;
- Conciergerie, maintenance, entretien ménager et extermination;
- Décoration /home staging;
- Centre de la petite enfance (CPE), les installations en milieu familial relevant d'un bureau coordonnateur (BC) et les garderies privées subventionnées en milieu familial avec un permis du Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et de la municipalité;
- Gestion immobilière;
- Infographie, graphisme, conception 3D, illustrateur, conception et exploitation de sites Web; cependant, sont admissibles les projets d'expansion démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- Organisation d'événements ponctuels;
- Service en construction sans licence RBQ et en rénovation;
- Service tel que garage automobile, vente automobile, peintre, débosseleur, esthétique automobile, lavage haute pression; cependant, sont admissibles les projets d'expansion démontrant leur viabilité et des retombées économiques pour la région.

- Service de formateur en épanouissement personnel, coach de vie, motivateur, conseiller en relation d'aide;
- Service de rédaction, secrétariat, bureautique, tâches administratives, tenue de livre, école de langues;
- Service de traiteur et de préparation de buffet, restaurant, bar, brasserie, taverne; en ce qui concerne les restaurants, seulement les entreprises faisant partie du secteur touristique et ayant des projets d'expansion seront admissibles, et ce, lorsqu'ils démontrent leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- Service de soins personnels tel que yoga, conditionnement physique, salon de coiffure, salon d'esthétique et salon de bronzage, médecine douce, boue thérapeutique, soin de pieds, naturopathie, massothérapie, chiropratique, entraîneur privé, préposé aux bénéficiaires, etc.... Cependant, les projets d'expansion pour les centres de conditionnement physique seront admissibles lorsqu'ils démontrent leur viabilité et des retombées économiques pour la région.
- Tonte, toilettage d'animaux et élevage d'animaux de compagnie;
- Transport routier indépendant tel que le camionnage et l'industrie du taxi;
- Vente itinérante.

Prendre note : Exceptionnellement, le comité d'Investissement commun se réserve le droit d'accepter un projet dans un de ces secteurs d'activité **si et seulement si** l'entreprise démontre que son projet répond à un besoin immédiat dans la région et qu'il peut en faire la preuve à l'aide d'une analyse exhaustive du marché **ou** que son projet à une valeur ajoutée au secteur d'activité.

3.0 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONTINGENTÉS :

Les projets listés ci-dessous pourraient être étudiés par le comité d'investissement dans la mesure où le promoteur démontre qu'il cible une niche de marché non saturé. Les projets doivent être porteurs et démontrer une valeur ajoutée pour la région.

- Entreprises de construction avec l'autorisation du RBQ avec évidence de marché;
- Résidences privées institutionnelles pour personnes âgées;
- Formation de groupe tel que cours de yoga, conditionnement physique, etc.;
- Galeries d'arts visuels.

4.0 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES :

SECTEUR SERVICES :

- Entreprises à haut contenu de savoir (informatique, télécommunication, instrumentation, matériel électrique, machinerie industrielle, matériel de transport, etc.);
- Garderies privées en installation avec permis du MFA et de la municipalité;
- Hébergement, pension, éducation (comportementale) et dressage d'animaux;

- Services de protection, d'aménagement et de restauration environnementale (berges, décontamination, etc.);
- Services qui s'adressent aux entreprises et qui offrent un soutien technique ou une innovation technologique;
- Services techniques ou commerciaux à l'exportation.

SECTEUR MANUFACTURIER ET INDUSTRIEL :

- Application industrielle reliée au domaine de l'énergie incluant la fibre optique;
- Haute technologie et service de consultation spécialisée;
- Projet de recherche et développement (produit prêt à la commercialisation avec démonstration d'un marché confirmé);
- Transformation de métaux;
- Traitement et recyclage des résidus industriels;
- Transformation de produits chimiques et pharmaceutiques;
- Usinage, produits métalliques, électriques et électroniques.

SECTEUR AGROALIMENTAIRE :

- Culture et transformation de nouveaux créneaux (produits de niche);
- Environnement, développement durable;
- Industrie de transformation bioalimentaire;
- Produits agroalimentaires.

SECTEUR TOURISTIQUE ET CULTUREL :

- En lien avec la politique culturelle et le plan de développement touristique sur le territoire de La Vallée-du-Richelieu.

AUTRES SECTEURS :

- Petit commerce avec niche très spécialisée sans concurrence directe;
- Rachat ou relève d'entreprises (tout secteur confondu).

Version 2015-2016